



ENSEMBLE... ON EST PLUS FORT QUE LA MALTRAITANCE

EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

**Bulletin régional de liaison pour contrer la maltraitance et
promouvoir la bientraitance envers les personnes âgées**

UN NOUVEAU BULLETIN DE LIAISON!

TROIS NUMÉROS PAR ANNÉE... LE PREMIER EST LANCÉ!

DANS CE NUMÉRO

- 1 **NOUVEAU BULLETIN**
- 1 **PERSONNES ÂÎNÉES EN
CHAUDIÈRE-APPALACHES**
- 2 **QUOI DE NEUF?**
- 6 **LES BONS COUPS**
- 9 **LE COFFRE À OUTILS**
- 12 **À L'AGENDA**
- 13 **SAVEZ-VOUS QUE...?**
- 14 **NOUS JOINDRE**
- 15 **RÉDACTION ET
COLLABORATIONS**

Le comité régional d'orientations en matière de maltraitance envers les personnes âgées de Chaudière-Appalaches est fier de présenter le premier numéro du *Bulletin régional de liaison pour contrer la maltraitance et promouvoir la bientraitance envers les personnes âgées*. Ce bulletin sera publié trois fois par année, soit à l'hiver, au printemps et à l'automne. Il permettra à l'ensemble des partenaires de connaître et faire connaître les activités, services, outils et initiatives en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées provenant des communautés locales, de la région et du Québec. Il vise également à maintenir et développer la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la maltraitance envers les aînés.

Le bulletin sera principalement diffusé par voie électronique. Nous disposons maintenant d'un moyen de communication régional pour rejoindre l'ensemble des organismes et organisations concernés par la maltraitance et la bientraitance envers les aînés. À vous maintenant de maximiser cet outil et d'en faire bon usage.

LES PERSONNES ÂÎNÉES EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

- Les 65 ans et plus constituent 20 % de la population (varie de 14 % à 27 % selon les MRC) et les aînés de demain (45-64 ans) 29 %;
- Il est prévu que, d'ici 20 ans, il y aura près de deux fois plus d'aînés que de jeunes de moins de 18 ans, alors que c'était le contraire il y a 20 ans.

Source : Plan d'action régional de santé publique 2016-2020, CISSS C.-A.

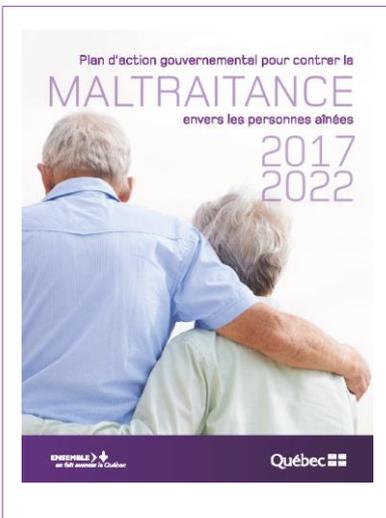
ENVIRON...

- 85 000 personnes, soit une sur 5, ont 65 ans et plus;
- 34 700 personnes, soit une sur 10, ont 75 ans et plus;
- 10 600 personnes, soit 3 sur 100, ont 85 ans et plus.

Source : Plan d'action régional de santé publique 2016-2020, CISSS C.-A.

QUOI DE NEUF?

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2017-2022 : DÉPLOIEMENT DE LA MESURE #1 DÈS LE 29 JANVIER 2018



La campagne « Parce qu'ensemble, on est plus forts que la maltraitance » fera l'objet d'une diffusion télévisuelle, radiophonique ainsi que dans les médias sociaux dès le 29 janvier 2018 pour quatre semaines. De plus, une publicité est également prévue pour diffusion dans les Tim Horton's et dans les Groupes de médecine de famille (GMF). Voici une occasion de faire la promotion de la ligne téléphonique nationale d'écoute et de référence *Aide Abus Aînés* (1-888-489-ABUS) auprès de votre entourage.

Rappelons que cette campagne est associée à la mesure #1 du plan d'action gouvernemental, sous l'orientation « prévenir la maltraitance et promouvoir la bienveillance ».

Source : *Maria Fernandes*

Rappelons également que le plan d'action gouvernemental contient 52 mesures. Des travaux visant le déploiement de plusieurs de ces mesures sont en cours. Nous vous tiendrons informés des suites dans les prochains numéros du bulletin.

Pour accéder à la version intégrale du plan d'action, cliquez sur le lien suivant : [PAM 2017 - 2022](#)

PLAN D'ACTION RÉGIONAL CHAUDIÈRE-APPALACHES 2017-2019

Le *Plan d'action régional de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2019* a été adopté en juillet dernier par le Comité régional d'orientations de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées.

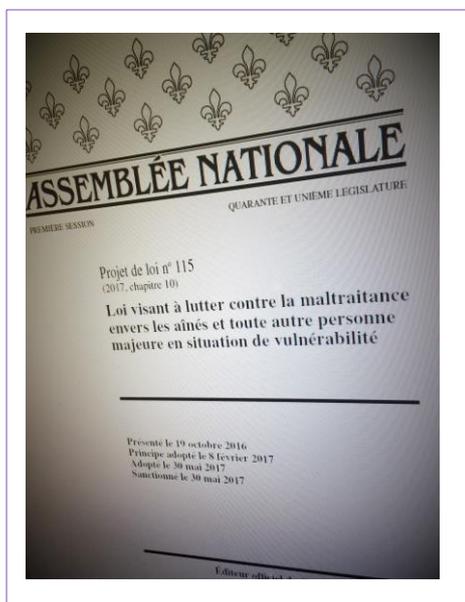
- Il vise à soutenir les plans d'action locaux de lutte contre la maltraitance.
- Il contient 6 grands axes et 20 actions au total :
 1. Promotion de la bienveillance (1 action)
 2. Prévention de la maltraitance (6 actions)
 3. Repérage, intervention, protection (5 actions)
 4. Formation (2 actions)
 5. Concertation (3 actions)
 6. Communication (3 actions).
- Pour obtenir la version intégrale du plan d'action régional, communiquez avec rodrigue.gallagher@mfa.gouv.qc.ca



Les travaux portant sur la promotion de la bienveillance et la prévention de la maltraitance sont en cours. Nous vous tiendrons informés des suites dans les prochains numéros du bulletin.

QUOI DE NEUF?

LOI 115 : DES IMPLICATIONS POUR LES PROFESSIONNELS ET PRESTATAIRES DE SERVICES



Depuis le 30 mai 2017, la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité* est en vigueur. Cette loi vient faciliter la dénonciation des cas de maltraitance. Pour ce faire, elle oblige les professionnels et les prestataires de services (ex. : préposés aux bénéficiaires) ayant des raisons de croire qu'un aîné ou une personne majeure en situation de vulnérabilité est victime de maltraitance à signaler cette situation au commissaire aux plaintes du CISSS lorsque cette personne est hébergée dans un CHSLD ou encore qu'elle est sous tutelle, curatelle ou que son mandat de protection a été homologué.

Madame Brigitte Landry et monsieur Robin Bégin, respectivement commissaire et commissaire adjoint aux plaintes et à la qualité des services, sont disponibles pour recevoir et assurer le traitement des plaintes et des signalements liés aux soins et aux services dispensés dans les installations du CISSS de Chaudière-Appalaches. Vous pouvez les joindre aux coordonnées suivantes :

PAR TÉLÉPHONE : 1 877 986-3587

PAR COURRIEL : commissaire.ci-sss-ca@sss.gouv.qc.ca

160 PERSONNES ONT PARTICIPÉ AUX RENCONTRES DE PRÉSENTATION DE LA LOI 115, DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL ET DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

De juin à novembre dernier, neuf rencontres ont été réalisées en Chaudière-Appalaches au cours desquelles le coordonnateur régional de la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées, Rodrigue Gallagher, a présenté un résumé de la loi 115 ainsi et ses implications.

De plus, les priorités associées aux plans d'action régional et gouvernemental de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées ont été présentées et commentées par les participants.

Au total, une centaine de représentants d'organismes communautaires et une soixantaine de gestionnaires et intervenants du CISSS ont participé à l'exercice.



QUOI DE NEUF?

Curateur public
Québec

MODIFICATION AU FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU CURATEUR PUBLIC

Le Curateur public du Québec a récemment modifié le formulaire d'évaluation psychosociale dans le cadre d'une demande d'ouverture de régime de protection ou de l'homologation d'un mandat.

De plus, depuis quelques années, cette évaluation inclut une question pour savoir si la personne majeure vit une situation de maltraitance. Vous trouverez le formulaire en cliquant sur le lien suivant : [FORMULAIRE CURATEUR](#)

Source : Infolettre, automne 2017, Ligne Aide Abus Aînés

DEUX FAÇONS POUR JOINDRE LE SERVICE DE CONSULTATION PROFESSIONNELLE DE LA LIGNE AAA

La Ligne Aide Abus Aînés offre un service de consultation professionnelle gratuit et confidentiel en matière de maltraitance aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que du milieu communautaire partout au Québec. Le service peut comprendre, selon la situation et les besoins exprimés par l'intervenant :

- Une discussion et une compréhension commune de la situation de maltraitance;
- Une discussion des aspects cliniques et éthiques auxquels l'intervenant est confronté;
- L'identification des éléments à évaluer par l'intervenant;
- L'identification de pistes d'interventions possibles et de ressources pertinentes;
- Une discussion sur la priorité respective des interventions à venir.

MAINTENANT DEUX FAÇONS POUR JOINDRE LE SERVICE DE CONSULTATION PROFESSIONNELLE (7 jours/semaine, 8 h à 20 h – Boîte vocale accessible en tout temps)

1. **PAR TÉLÉPHONE** : 1 888 489-2287
2. [FORMULAIRE EN LIGNE](#)

Source : Infolettre, automne 2017, Ligne Aide Abus Aînés



QUOI DE NEUF?

RAPPORT DU PROTECTEUR DU CITOYEN

Le Protecteur du citoyen a récemment publié son rapport annuel 2016-2017, qui contient plusieurs recommandations concernant les soins de santé et services sociaux (SSSS) offerts aux personnes âgées. Dans son rapport, il dénote une augmentation importante (30 %) du nombre de plaintes qu'il a traitées dans le domaine des SSSS pour les trois dernières années, ainsi qu'une augmentation du pourcentage de plaintes et signalements fondés.

De plus, il considère que les locataires de résidences privées pour aînés n'ont pas assez facilement accès à de l'information concernant leurs droits et responsabilités. Finalement, le Protecteur du citoyen a suggéré diverses recommandations au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour améliorer la qualité des soins et services rendus aux usagers de la province. Ces dernières incluent notamment des mesures afin de faciliter aux usagers le plein exercice de leurs droits.

*Le rapport complet est disponible en cliquant sur le lien suivant :

[RAPPORT PROTECTEUR CITOYEN](#)

Source : Infolettre, automne 2017, Ligne Aide Abus Aînés



LA MALTRAITANCE EXERCÉE PAR LES PROCHES AIDANTS

L'APPUI POUR LES PROCHES AIDANTS D'ÂÎNÉS

*Vous êtes là pour eux,
nous sommes là pour vous.*

Il arrive que des proches aidants exercent de la maltraitance envers une personne âgée. Or, il n'existe actuellement aucune donnée sur la prévalence de la maltraitance chez ceux-ci.

Dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM 2017-2022), *L'Appui* collige maintenant des données concernant ce phénomène. La ligne AAA intégrera elle aussi ce type de données dans ses fiches d'appels. Ce croisement de statistiques permettra de dresser un premier bilan concernant l'ampleur de la maltraitance par les proches aidants.

Si vous vous inquiétez au sujet d'un proche aidant, ou êtes vous-mêmes un proche aidant ayant besoin de soutien, n'hésitez pas à contacter le *Service Info-aidant* au 1 855 852-7784. *Info-aidant* est un service téléphonique professionnel, confidentiel et gratuit qui s'adresse aux proches aidants d'aînés et à leur entourage, aux intervenants et aux professionnels de la santé. Les services sont offerts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00.

Source : Infolettre, décembre 2017, Ligne Aide Abus Aînés



LIGNE AIDE ABUS ÂÎNÉS
1 888 489-ABUS (2287)

LES BONS COUPS!

UN NOUVEL OUTIL POUR PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES DANS LES SECTEURS DE LA BEAUCE ET DES ETCHEMINS!



Photo: tiré du Jeu de carte "Vieillir en santé", secteur Thetford

Les secteurs Beauce et Etchemins travaillent conjointement l'élaboration d'un outil de sensibilisation sur la maltraitance envers les aînés. Cet outil prendra la forme d'un paquet de cartes à jouer contenant des conseils et des informations relatives aux services publics et communautaires destinés aux aînés.

Un projet similaire avait été réalisé dans le secteur de Thetford il y a quelques années.

Source : Sébastien Provost

CE N'EST PAS CORRECT : UN PROGRAMME QUI VISE À CHANGER NOS COMPORTEMENTS FACE AUX SITUATIONS DE MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES!

Les **témoins de situations de maltraitance** savent souvent que quelque chose n'est pas « correct », que ça ne va pas, mais savent rarement comment porter assistance. Le programme *Ce n'est pas correct! Voisins, amis et familles présents pour les personnes aînées* vise à outiller ces personnes à reconnaître les indices de maltraitance chez les personnes aînées de leur entourage et à **poser des gestes simples et pratiques** pour apporter leur aide avec respect et de manière sécuritaire.

Au printemps 2017, treize personnes ont été formées en Chaudière-Appalaches pour redonner la formation dans leur communauté ou pour animer directement des ateliers de sensibilisation au sein de divers groupes de la population. Cette formation a été offerte par le CIUSSS de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal.

Pour obtenir plus d'information à ce sujet, communiquez avec Rodrigue Gallagher, coordonnateur régional en matière de maltraitance envers les personnes aînées :

PAR TÉLÉPHONE : 418 528-7100, poste 2315

PAR COURRIEL : rodrigue.gallagher@mfa.gouv.qc.ca



LES BONS COUPS!

DE NOUVELLES TRAJECTOIRES POUR AIDER À PRENDRE DES DÉCISIONS ÉCLAIRÉES EN PRÉSENCE D'UNE SITUATION DE MALTRAITANCE!

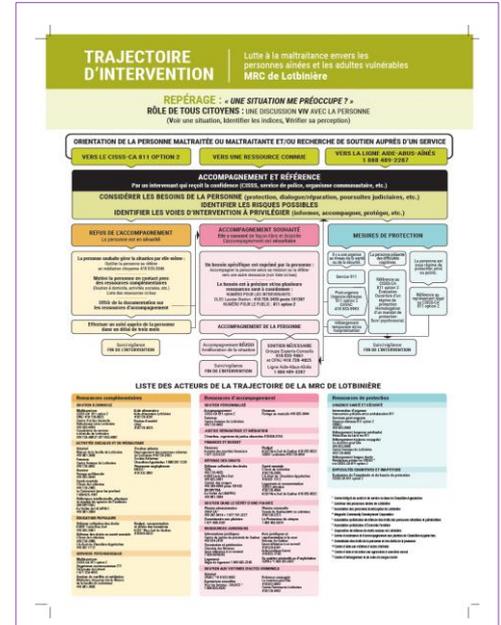
TRAJECTOIRE D'INTERVENTION DANS LÉVIS, LOTBINIÈRE, NOUVELLE-BEAUCE ET BELLECHASSE

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), section Lévis-Rive-Sud se réjouit du travail accompli par les organisations impliquées auprès des personnes âgées, qui, après plusieurs mois de travaux, se sont enfin donné une trajectoire d'intervention commune aux territoires des MRC de Lotbinière, Bellechasse, Nouvelle-Beauce et de la Ville de Lévis.

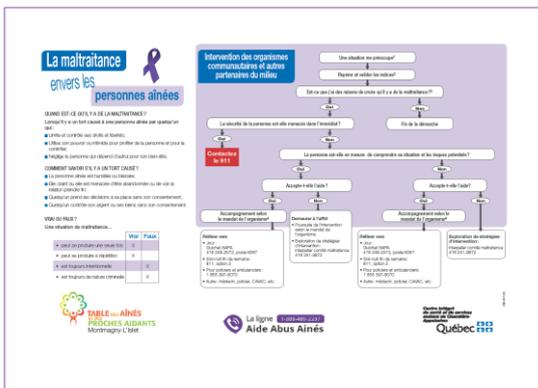
Au cours des prochains mois et des prochaines années, ces nouveaux outils dont nous disposons seront maintenant mis à l'épreuve. Nous entamons avec confiance cette nouvelle étape dans la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées. Nous demeurons vigilants et nous poursuivrons le travail en dotant chacune de nos organisations, des moyens nécessaires pour atteindre nos objectifs.

POUR INFORMATION : Martine Rodrigue, 418 835-9061

Source : Michèle Tardif



Trajectoire d'intervention, Lotbinière



Trajectoire de repérage, Montmagny-L'Islet

TRAJECTOIRE DE REPÉRAGE DANS MONTMAGNY-L'ISLET

Les partenaires du comité de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées de Montmagny-L'Islet, qui est en place depuis un an, sont fiers d'annoncer que leur trajectoire, jumelée à un outil d'aide au repérage, est sur le point d'être présenté à tous les partenaires des territoires des MRC de Montmagny-L'Islet.

La présentation de l'outil et de la trajectoire se fera de manière personnalisée auprès des équipes des différents organismes et organisations du milieu dès janvier 2018. Cet outil est le résultat d'une belle collaboration entre les différents partenaires impliqués.

Source : Isabel Proulx-Heinz

LES BONS COUPS!

LE PROJET AMIS « AÎNÉS MOBILISÉS POUR L'INCLUSION SOCIALE » DE LÉVIS



L'Interface, organisme de justice alternative, déploie actuellement le projet AMIS sur le territoire de la Ville de Lévis. Le projet vise à mobiliser les milieux de vie des personnes âgées (résidences, clubs de l'âge d'or, etc.) autour de la prévention et de la lutte à l'intimidation. Pour ce faire, le projet propose la création des comités AMIS, des espaces où se regroupent les personnes âgées désireuses de contribuer à la promotion de l'inclusion sociale ainsi qu'à agir en soutien aux personnes vivant une situation d'intimidation.

Pour obtenir plus d'informations, communiquez avec Olivier Ouellet au 418 834-0155.

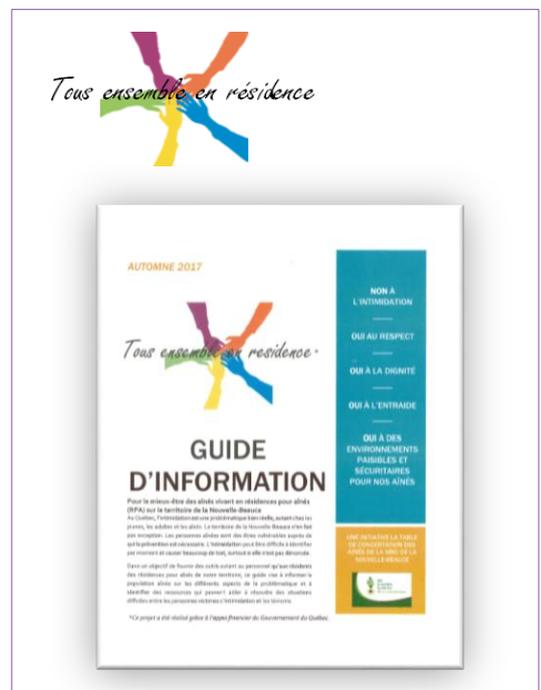
Source: Olivier Ouellet

UN PROJET POUR CONTRER L'INTIMIDATION ENTRE AÎNÉS EN RÉSIDENCE DANS LE SECTEUR NOUVELLE-BEAUCE

Initié par la *Table de concertation des aînés de la MRC de la Nouvelle-Beauce*, le projet « Tous ensemble en résidence » vise à lutter contre l'intimidation entre aînés. Durant huit mois, la personne en charge du projet a développé plusieurs outils, autant pour aider et informer les propriétaires que les résidents de résidences pour aînés du territoire. L'intimidation entre aînés est une problématique qui amène souvent de l'impuissance et de la détresse. Par l'information donnée via des conférences, des cartons informatifs ou des guides d'intervention, chacune des personnes rencontrées sont désormais outillées pour faire face à cette problématique et apporter un changement dans leurs milieux respectifs.

Pour plus d'informations sur la problématique ou les outils créés dans le cadre du projet, contactez Audrey Parent à l'adresse courriel projetintimidation@hotmail.com.

Source : Audrey Parent



LE COFFRE À OUTILS

GUIDE PRATIQUE « EN MAINS » UN OUTIL CONÇU POUR SOUTENIR LES INTERVENANTS DANS LEUR RÉFLEXION ÉTHIQUE



La Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées a développé, il y a quelques temps déjà, un guide de pratique destiné aux professionnels intervenant en contexte de maltraitance.

Le guide *En Mains* est conçu pour soutenir les intervenants dans leur réflexion éthique menant à une prise de décision au cours du processus d'intervention en lien avec la maltraitance d'une personne âgée. *En Mains* propose un arbre décisionnel dans le cas d'interventions en situation de maltraitance comprenant trois scénarios d'intervention : (1) la suspension de suivi; (2) l'accompagnement; (3) l'intervention visant à assurer plus de protection.

Source : Site Internet de la Chaire de recherche

Pour obtenir une copie du guide, cliquez sur le lien suivant :

[GUIDE PRATIQUE «EN MAINS»](#)

REGISTRES DES RÉGIMES DE PROTECTION

Vous vous demandez si une personne est sous régime de protection ou protégée en vertu d'un mandat homologué? Si vous avez son nom, son prénom et sa date de naissance, il suffit de vous rendre sur l'outil « *Registres des régimes de protection* » du Curateur public du Québec afin d'obtenir la réponse!

[REGISTRES DES RÉGIMES DE PROTECTION](#)

Source : Infolettre automne 2017, Ligne Aide Abus Aînés



LE COFFRE À OUTILS

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA LEVÉE DU SECRET PROFESSIONNEL, DESTINÉES AUX NOTAIRES ET AVOCATS

Le signalement de certaines situations de maltaitances est obligatoire pour tous les professionnels et prestataires de service de santé et service sociaux, à l'exception des notaires et avocats.

Lors des rencontres de présentation de la loi 115 tenues en Chaudière-Appalaches à l'automne dernier, plusieurs participants ont questionné le fait que l'obligation de signalement ne s'applique pas aux juristes.

Pour ceux et celles qui souhaitent obtenir des précisions à cet effet, le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec ont élaboré les lignes directrices qui permettront aux juristes d'agir dans le respect des limites établies par la loi et la jurisprudence en matière de secret professionnel et de maintenir la confiance du public à cet égard.

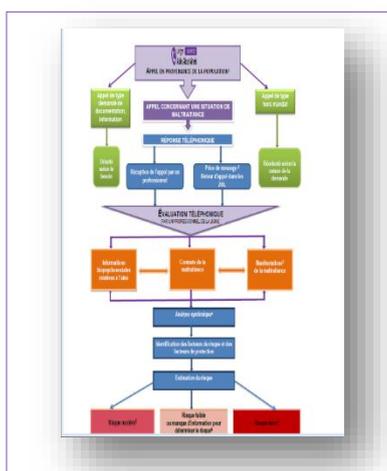
Ce document simple à consulter, clair et complet, est disponible sur le site Internet du Barreau du Québec ou en cliquant sur le lien suivant :

[LIGNES DIRECTRICES JURISTES](#)

Source : Site Internet du Barreau du Québec



CHEMINEMENT DES APPELS EN PROVENANCE DE LA POPULATION, À LA LIGNE AIDE ABUS ÂÎNÉS



Afin d'illustrer concrètement son processus d'intervention, la Ligne AAA a conçu un algorithme de cheminement des appels en provenance de la population. Ce dernier offre un visuel qui explique clairement l'ensemble de la démarche. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à encourager vos réseaux professionnels à faire de même.

Ainsi, ils pourront rassurer leurs usagers en leur expliquant brièvement comment se déroulera l'intervention s'ils appellent la Ligne AAA. Il est toujours plus facile de demander de l'aide lorsque l'on sait à quoi s'attendre!

Vous pouvez consulter l'algorithme sur le site Web de la Ligne AAA ou en cliquant sur le lien suivant :

[ALGORITHME LIGNE AAA](#)

Source : Infolettre, décembre 2017, Ligne Aide Abus Aînés



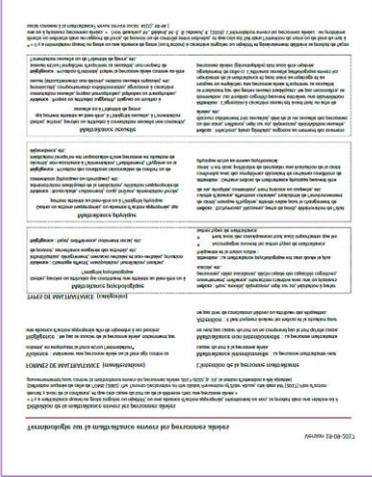
LE COFFRE À OUTILS

MISE À JOUR DE LA TERMINOLOGIE SUR LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES

La plus récente version (19-09-2017) de la terminologie portant sur la maltraitance envers les personnes âgées a été publiée récemment. Cette version a été légèrement modifiée par rapport à la précédente dans le but d'ajuster certains éléments nouveaux apparaissant dans le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022.

Pour obtenir une copie de la plus récente version de la *Terminologie* (version française ou anglaise) vous pouvez en faire la demande auprès de Rodrigue Gallagher, coordonnateur régional en matière de maltraitance envers les personnes âgées :

PAR TÉLÉPHONE : 418 528-7100, poste 2315
PAR COURRIEL : rodrigue.gallagher@mfa.gouv.qc.ca



TROUSSE REJOINDRE, COMPRENDRE ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES ÂÎNÉES ISOLÉES SOCIALEMENT

Le 19 décembre 2017, la FADOQ Québec – Chaudière-Appalaches a procédé au lancement de la trousse *Rejoindre, comprendre et accompagner les personnes âgées isolées socialement*. La trousse d'accompagnement comprend neuf outils pour l'action :

1. L'isolement social des aînés en bref
2. Cibler des territoires
3. Travailler avec les acteurs du milieu
4. Repérer les personnes
5. Établir la relation
6. Comprendre la situation des personnes
7. Accompagner la personne âgée isolée selon ses besoins
8. Valeurs et principes éthiques
9. Organisation du travail

La trousse est maintenant accessible par le biais des liens suivants :

[FADOQ – Trousse d'accompagnement](#)
[Rejoindre, comprendre et accompagner les personnes âgées isolées socialement](#)

Pour plus d'information au sujet de la trousse, communiquez avec Myriam Côté au 418 650-3552 ou sans frais 1 800 828-3344.



À L'AGENDA

CALENDRIER DES RENCONTRES RÉGULIÈRES DES TABLES ET COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES ÂÎNÉS :

Groupe Experts-conseil / Lévis-Rive-Sud :

15 janvier 2018
12 février 2018
12 mars 2018
9 avril 2018
14 mai 2018
11 juin 2018

Table « Prévenir les abus dans Lotbinière » :

28 février 2018
16 mai 2018
19 septembre 2018
5 décembre 2018

Comité de prévention de la maltraitance / Beauce :

16 janvier 2018
6 mars 2018
15 mai 2018

Comité de lutte contre la maltraitance des Appalaches :

20 février 2018
22 mai 2018

Comité de lutte à la maltraitance envers les aînés / Montmagny-L'Islet :

23 janvier 2018

Comité de prévention de la maltraitance / Etchemins :

Veillez communiquer avec M. Sébastien Provost

Comité régional d'orientations en matière de lutte contre la maltraitance des aînés :

21 février 2018
21 juin 2018



12 JANVIER 2018 :

LANCEMENT DE LA 6^e CAPSULE DU PROJET BEN ET VOLLA

Le Centre d'action bénévole CECB est heureux de vous inviter au lancement de la 6^e capsule-vidéo du projet *Ben et Volla vont à votre rencontre pour contrer la maltraitance faite aux aînés* en partenariat avec la Sûreté du Québec sous le thème de la sécurité à la maison. Après le lancement de la 6^e capsule-vidéo, une conférence sera offerte par l'Agente Girard de la Sûreté du Québec sur comment bien se protéger dans notre maison en offrant des trucs et les bonnes façons de faire pour éviter d'être fraudé et/ou volé.

Quand : Le vendredi 12 janvier 2018

Où : À la bibliothèque de Montmagny situé au 138, Saint-Jean-Baptiste Est, Montmagny

Heure : À 13 h 00

Source : Sandra Charest



SAVEZ-VOUS QUE...?

TOUTE PERSONNE TÉMOIN D'UNE SITUATION DE MALTRAITANCE PEUT EFFECTUER UN SIGNALEMENT!

En plus d'obliger le signalement en certaines circonstances, la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité* **encourage** le signalement des situations de maltraitance.

Toute personne qui est témoin d'une situation où une personne aînée ou une personne majeure en situation de vulnérabilité est victime de maltraitance peut volontairement faire un signalement, notamment à la police, au CISSS (centre intégré de santé et de services sociaux) ou au Commissaire local aux plaintes, si la personne en situation de maltraitance reçoit des services de la part d'un établissement de santé.



LE CAAP-CA PEUT VOUS AIDER DANS VOTRE DÉMARCHÉ DE PLAINTE ET DE SIGNALEMENT!

À votre demande, vous obtiendrez le soutien d'une ressource professionnelle du Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de Chaudière-Appalaches (CAAP-CA). On prendra le temps de vous écouter et de répondre à vos questions. On vous apportera le soutien nécessaire et on vous accompagnera dans votre démarche. On pourra, à votre demande, mettre par écrit la situation vécue et définir les préjudices subis.

Les services offerts sont gratuits et confidentiels et sont dispensés en respectant vos besoins et votre rythme. Une présence rassurante à vos côtés!

Pour joindre le CAAP-Chaudière-Appalaches : 1 877 767-2227
Site Web : www.caapca.ca

Source : Lyne Grenier



**CENTRE D'ASSISTANCE
ET D'ACCOMPAGNEMENT**
aux plaintes
CHAUDIÈRE-APPALACHES



POUR JOINDRE LES RESPONSABLES DES TABLES ET COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES ÂÎNÉS

AU LOCAL :

Comité de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées Montmagny-L'Islet

Responsable : Isabelle Proulx-Heinz, o.c., CISSS C.-A.

Téléphone : 418 248-2572 poste 6145

isabel.proulx.heinz.csssml@ssss.gouv.qc.ca

Table de prévention « Vieillir sans abus dans Lotbinière »

Responsable : Michèle Tardif, o.c., CISSS C.-A.

Téléphone : 418-728-3435 poste 181244

michele.tardif@ssss.gouv.qc.ca

Comité de lutte contre la maltraitance de Beauce

Responsable : Marie-claude Brassard, o.c., CISSS C.-A.

Téléphone : 418 226-3440 poste 32521

marie-claude.brassard.csssbeauce@ssss.gouv.qc.ca

Comité de lutte contre la maltraitance des Appalaches

Responsable: Stéphane Marcoux, coordonnateur au programme SAPA - Secteur Thetford

Téléphone : 418 338-7777, poste 51639

stephane.marcoux@ssss.gouv.qc.ca

Comité de lutte contre la maltraitance des Etchemins

Responsable : Sébastien Provost

Téléphone : 418 625-3101, poste 42462

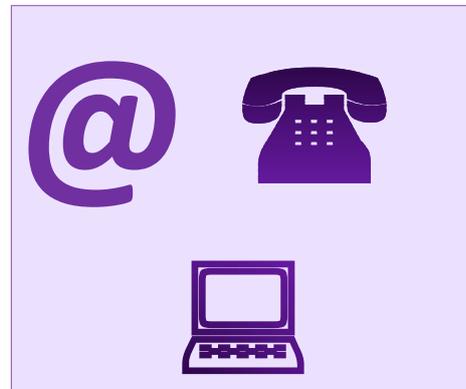
sebastienprovost.etchemins@ssss.gouv.qc.ca

Groupe d'experts-conseil de Lévis-Rive-Sud

Responsable : Martine Rodrigue, directrice générale, AQDR Lévis-Rive-Sud

Téléphone : 418 835-9061

aqdrlevis@videotron.ca



AU RÉGIONAL :

Comité régional d'orientations en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées

Responsable: Rodrigue Gallagher, coordonnateur régional spécialisé en matière de maltraitance envers les personnes âgées —

Chaudière-Appalaches

418 528-7100 poste : 2315

1 866 873-6336 poste 2315 (Ligne sans frais)

rodrigue.gallagher@mfa.gouv.qc.ca



RÉDACTION ET COLLABORATIONS

RESPONSABLE

Rodrigue Gallagher

Coordonnateur régional spécialisé en matière de maltraitance envers les personnes âgées — Chaudière-Appalaches

RÉVISION LINGUISTIQUE

Myriam Lapointe

Secrétaire de direction

Secrétariat aux aînés — Ministère de la Famille

COLLABORATEURS

Isabel Proulx-Heinz, organisatrice communautaire, CISSS C.-A., secteur Montagny-L'Islet

Sandra Charest, intervenante-pivot et chargée de projet, CECB Montmagny-L'Islet

Michèle Tardif, organisatrice communautaire, CISSS C.-A., secteur Lotbinière

Olivier Ouellet, Intervenant communautaire. L'Interface, organisme de justice alternative

Sébastien Provost, organisateur communautaire, CISSS C.-A., secteur des Etchemins

Audrey Parent, chargée de projet en intimidation chez les aînés, Lien-Partage Nouvelle-Beauce

Lyne Grenier, directrice générale, CAAP—Chaudière-Appalaches

Maria Fernandes, Conseillère, Secrétariat aux aînés —Ministère de la Famille



DATE DE PARUTION DU PROCHAIN BULLETIN : **18 MAI 2018**

DATE DE TOMBÉE DES ARTICLES : **4 MAI 2018**

Si vous souhaitez faire connaître une activité, un évènement;
Si vous désirez faire paraître un court texte en lien avec la lutte contre la maltraitance envers les aînés;
Si vous avez des commentaires ou des suggestions,
faites-les parvenir à Rodrigue Gallagher à l'adresse suivante :

rodrigue.gallagher@mfa.gouv.qc.ca

